

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 51
Membres absents : 27
Procurations : 13

Séance du 15 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du mois de février, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 09/02/2023
Date de transmission : 21/02/2023
Date de mise en ligne : 22/02/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. OTT Jean-Martin, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAILLEAUX Hélène, M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. KAHRIC Franck, M. LATSCHA Gaston (pouvoir à Mme CHAPPEL Josiane), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. LITZLER Thierry, M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann (pouvoir à Mme GANGLOFF Karin), M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

6^{ème} QUESTION

Acquisition de parcelles à Héisingue

(DELIBERATION n°2023-006)

La commune de Héisingue est propriétaire des parcelles cadastrées section 20 n°701 et n°747, situées au nord de la rue de Saverne, à l'arrière de la zone économique et artisanale de Héisingue, et permettant notamment la desserte de la future déchetterie intercommunale.

Dans ce cadre, et suite aux demandes de Saint-Louis Agglomération pour l'acquisition de ces parcelles, un document d'arpentage a été établi, isolant une partie de la parcelle section 20 n°701 pour une surface de 1 207 m² à détacher et correspondant à l'emprise de la voie, le reste de celle-ci étant constituée de la parcelle section 20 n°747 d'une surface de 518 m², soit un total de 1 725 m².

Sur cette base, selon l'avis du service des domaines demandé par la commune de Héisingue et rendu le 29/07/2022, la valeur vénale desdites parcelles a été estimée à 8 600 €.

Il est ainsi proposé d'acquérir auprès de la commune de Héisingue les parcelles nécessaires à la desserte de la future déchetterie intercommunale, cadastrées comme suit :

Commune	Adresse	Section	N°	Contenance	Nature
HESINGUE	Lieu-dit Bettlermatten	20	701	12,07 ares (à détacher)	Terrain agricole
			747	5,18 ares	

Ce prix ayant été accepté par les deux parties, le montant de l'acquisition s'élève donc à 8 600 €, étant entendu que les éventuels frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, il est proposé de passer l'acte de vente en la forme administrative, le Président étant habilité à le recevoir et à l'authentifier, en vue de sa publication au Livre Foncier. En application de cette procédure, Saint-Louis Agglomération sera représentée lors de la signature de l'acte, par un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Il est ainsi demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 20 n°701 (12,07 ares à détacher) et n°747, appartenant à la commune de Héisingue, d'une surface totale de 17,25 ares, moyennant un prix d'acquisition de 8 600 €, par acte à établir en la forme administrative ;

- d'autoriser le Président à recevoir et authentifier l'acte de vente en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à la présente délibération ;
- de désigner Mme Pascale SCHMIDIGER, 1ère Vice-Présidente, pour représenter Saint-Louis Agglomération à la signature de l'acte de vente.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 février 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

